

Nouveautés et modifications du Service de l'Admission Présentées par François Beaudin, chargé de gestion

Prolongation des dates limites pour le trimestre d'automne 2022

- Jusqu'au 1^{er} juin ou au 1^{er} août pour certains programmes non contingentés (à temps complet ou à temps partiel)

Modifications des conditions d'admission

Les programmes suivants ont assoupli leurs conditions d'admission :

- Baccalauréat en sciences naturelles appliquées à l'environnement
 - Diminution des préalables scientifiques. Maintenant un seul cours dans chacun des domaines suivants est exigé : biologie, chimie, maths et physique. Possibilité d'admission conditionnelle si au moins deux de ces cours sont réussis.
- Baccalauréat en sciences de la terre et de l'atmosphère
 - Retrait des préalables en biologie et chimie, le programme conserve les trois cours de mathématiques et les trois cours de physique.

Allègement à venir :

- Certificat en finance
 - Tout type de DEC sera admissible. Aucune cote R minimale requise.

Augmentation du contingent

Certains programmes ont augmenté leur capacité d'accueil ou sont en voie de compléter le processus officiel pour le faire :

- Baccalauréat en sexologie
 - Passera de 150 à 180 places.
 - Augmentation de la cote R minimale, qui passera à 28.
- Baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire
 - Temps complet : de 250 à 300 places.
 - Temps partiel : de 75 à 100 places.
- Baccalauréat en intervention d'activité physique – enseignement
 - Hausse de 64 à 105 admis

- Baccalauréat en communication marketing
 - Hausse de 90 à 120 places, dorénavant réparties sur deux spécialisations incluant chacune 60 étudiants (stratégie et conseil et création publicitaire)

Retrait du contingent

Les programmes suivants ont retiré leur contingent ou sont en voie de compléter le processus officiel pour le faire :

- Baccalauréat en intervention d'activité physique – kinésiologie
 - Cote R minimale de 21,5.
 - Les préalables scientifiques demeurent : un cours de biologie et un cours de chimie, mathématiques ou physique.

- Baccalauréat en communication humaine et organisationnelle
- Baccalauréat en gestion et design de la mode (à l'exception de la concentration en design de mode)
- Baccalauréat en gestion publique

- Baccalauréats en administration et en sciences comptables
 - Diminution de la cote R minimale à 22.
 - Ces deux programmes de gestion ont harmonisé leurs conditions d'admission avec celles d'autres universités.

- Programmes courts en éducation à la sexualité en milieu scolaire et en violence sexuelle et interpersonnelle
 - Cote R minimale de 25

Projet de demande d'admission révisée

À compter du trimestre d'automne 2022, l'Admission permettra la révision d'une décision de refus sur la base de la cote R, une fois le trimestre d'hiver complété.

En résumé, si la cote R était insuffisante au moment de l'étude de la demande d'admission et qu'elle s'est améliorée après le trimestre d'hiver pour atteindre le seuil requis, l'Admission pourra réviser la décision de refus.

Ceci s'applique aux programmes non contingentés qui exigent une cote R minimale, mais aussi à certains programmes contingentés, qui n'atteignent pas leur contingent et peuvent accueillir d'autres étudiants. La liste complète des programmes visés est disponible sur notre site web : <https://etudier.uqam.ca/demandes-admission-revisees>

Cette mesure fut adoptée récemment et pour cette première année, une mention spéciale faisant état de la possibilité d'une révision n'a pas été ajoutée dans les lettres de décision. L'information est disponible sur le web et ce sera plutôt au candidat d'écrire pour demander la révision d'une décision de refus.

L'Admission tentera de cibler les candidats concernés dans sa base de données afin de réviser les décisions mais le mot d'ordre pour cette première année est que le candidat contacte l'Admission par courriel à l'adresse suivi_offre_admission@uqam.ca

***Renseignements en date du jeudi 12 mai 2022**